

Madame,
Monsieur,

Chaque mois, l'école des Deux-Rives vous envoie une publication que nous nommons « l'info aux parents ». L'objectif est de vous renseigner sur de l'information importante et sur la vie de l'école. Voici de l'information du mois de la rentrée de l'école des Deux-Rives.

Signalisation du stationnement

Le matin, vous devez obligatoirement déposer votre enfant au débarcadère du côté nord (vers l'hôpital) et respecter le sens de la circulation à sens unique du côté sud (vers Saint-Jean-de-la-Lande).

À 15 h 05, si vous venez chercher votre enfant, vous devez vous stationner sur les côtés de l'école et attendre que votre enfant sorte et aille vous rejoindre à votre auto.

Les enfants qui ne prennent pas l'autobus en fin de journée et qui circulent à pied quitteront en longeant le trottoir avant de l'école tout en respectant les consignes de l'adulte en surveillance afin d'éviter des accidents avec les autobus et ainsi assurer leur sécurité.

Absences des élèves

Veuillez prendre note que l'école des Deux-Rives procède à la déclaration des absences des élèves à leurs cours en utilisant l'informatique. De ce fait, il n'y aura plus d'appel téléphonique aux parents pour la motivation des absences. Selon la loi sur l'instruction publique, l'école se doit d'informer les parents des absences de leurs enfants en classe et les parents doivent nous motiver celles-ci. De plus, les parents qui ont installé la plateforme gratuite Mozaïk (portail parents) sur leurs cellulaires reçoivent déjà une notification de l'école indiquant l'absence en temps réel. À partir de cette année, nous ajouterons une communication par courriel rapportant ces absences deux fois par jour, soit en fin d'avant-midi et en fin d'après-midi. Dès ce moment, ce sera aux parents de justifier l'absence en question dans un délai de 24 heures. Passé ce moment, si l'absence n'a pas été motivée, nous l'indiquerons comme une « absence non justifiée » et allons la traiter comme une « absence anormale » par une reprise de temps.

- **Pour les parents des élèves de 5e année :**

Afin d'assurer une transition pour les parents dans la déclaration des absences, vous aurez comme mentionné plus haut une notification par le portail Mozaïk et les courriels en fin d'avant-midi et d'après-midi. Par contre, **et seulement jusqu'à Noël**, nous ajouterons un appel à la maison dans le cas d'une absence qui n'a pas été justifiée. Nous espérons ainsi rassurer les parents et leur donner le temps de s'adapter à cette nouvelle façon de déclarer les absences.

Assemblée générale des parents

Le mardi 20 septembre, à 19 h, vous êtes conviés à une courte rencontre pour l'assemblée générale des parents qui aura lieu à la grande salle de l'école des Deux-Rives. En plus de certaines informations sur la vie de l'école, nous ferons l'élection des parents qui siégeront au conseil d'établissement de l'école.

Arrivée à l'école

Pour les élèves du primaire, les heures d'arrivée le matin et sur l'heure du midi sont: 8 h et 12 h 19. Pour le secondaire, le matin à 8 h 45 et le midi à 13 h. Il est important de respecter ces heures pour la sécurité de vos enfants, car en dehors de ces heures il n'y a pas de surveillance. C'est également le cas à la fin des classes. Il y a plusieurs enfants qui attendent seuls à l'extérieur, parfois plusieurs minutes et il n'y a plus de surveillance.

Rencontre de parents, 1^{re} communication

Pour les élèves du primaire

Au mois de septembre, tous les enseignants titulaires rencontrent les parents afin de leur remettre de l'information pour le bon déroulement de l'année scolaire. L'invitation vous sera envoyée par l'enseignant de votre enfant.

Pour les élèves du secondaire

La rencontre se fera le jeudi 22 septembre, à compter de 18 h 30 avec le tuteur et ensuite, rencontre possible avec tous les autres enseignants de votre enfant.

Finalement, pour tous les élèves de l'école, d'ici le 15 octobre, les parents recevront une communication afin de vous renseigner sur le suivi des apprentissages et du comportement de votre enfant.

Bulletins

Pour l'année 2022-2023, le ministre de l'Éducation a annoncé le retour de trois bulletins :

- Premier bulletin : au plus tard le 20 novembre 2022 : pondération 20 %
- Deuxième bulletin : au plus tard le 15 mars 2023 : pondération 20 %
- Troisième bulletin : au plus tard le 10 juillet 2023 : pondération 60 %

Journée pédagogique

Le vendredi 23 septembre sera une journée pédagogique. Si le nombre d'inscriptions le permet, le service de garde sera ouvert. Un sondage vous sera envoyé à chacune des journées pédagogiques.

Tenue vestimentaire

Certaines familles peuvent trouver la rentrée scolaire plus difficile au niveau financier et c'est pourquoi nous interpellons votre générosité. S'il y a des familles qui veulent se départir de leur chandail d'école de l'an passé et qu'ils veulent en faire don à l'école, nous serons en mesure de remettre des chandails aux élèves dans le besoin.



Directeur